

Bien que hétérogènes, les 10 à 20 mm du week end ont permis de booster les levées de céréales qui commencent seulement à pointer dans de nombreuses parcelles. Non seulement les semis ont été moins précoces, mais sur les premiers semis, les levées auront été assez lente. Nous sommes statistiquement dans des créneaux de date de levée optimum en terme de potentiel, reste à voir si les levées sont homogènes. Ensuite les conditions climatiques des 8 prochains diront si ce démarrage en douceur de la campagne, aura des incidences favorables sur les rendements de 2017 et la pression des bioagresseurs (maladies, ravageurs).

BLE

Pas de risque cicadelle cette année

Il y a eu très peu de blé levé très tôt, les vols de psammotettix ont été très faibles même sur le sud du département et avec la baisse des températures ils ne pourront plus reprendre pour cette année.

Limace quelques spots à risque

Globalement la pression limaces est faible jusqu'à maintenant. Nous avons eu de bonnes conditions estivales pour les chahuter, et ce début d'automne a été très sec. Les semis en conditions sèches sont d'ailleurs très efficaces pour les détruire quand on utilise des outils agressifs type herse rotative. Néanmoins on constate de temps en temps quelques foyers inexplicables (mais il y a toujours une raison). Il faut donc rester vigilant surtout vis-à-vis des limaces noires qui peuvent attaquer discrètement les graines en cours d'humectation – germination. Les limaces sont plus faciles à détecter avec des pièges posés au sol après l'avoir humidifié. Ne pas mettre de granulés antilimaces, car les limaces se cachent pour mourir (!) et on peut ne pas les voir. Quand on piège plus de 50 limaces par m² (cf BSV), il est conseillé d'intervenir préventivement. En dessous de ce seuil, le piégeage est un outil de surveillance et de mise en alerte, n'amenant à intervenir qu'en présence de dégâts. En cas de traitement localisé sur une tache attaquée, il est important d'intervenir un peu plus large pour être sûr d'englober le front de colonisation qui se trouve en limite de la zone attaquée. Tout ceci vise à n'investir que le nécessaire, mais aussi à préserver les auxiliaires qui sont efficaces. Cela dit si vous privilégiez les solutions à base de phosphate ferrique (ex [Sluux HP](#) à 7 kg/ha), les auxiliaires seront mieux préservés, le produit ne compte pas dans les IFT (Nodu vert), et la nouvelle formulation HP est plus résistante à la pluie.

Pucerons : 2015-2016 dans les têtes

Les vols sont très faibles, mais on observe des repousses malades et l'année passée a rappelé qu'une très longue période d'activité en hiver pouvait être très nuisible. Sur les semis précoces on pense à protéger (semence ou foliaire), mais sur les semis plus tardifs il faudra rester vigilant en cas d'automne doux, même si le seuil de 10% de pieds colonisés n'est pas atteint. Surveiller particulièrement les parcelles à proximité de réservoirs potentiels, et surtout les parcelles proches de maïs grains. Au moment de la récolte, les pucerons contaminés s'envolent et se posent sur les parcelles proches. En cas de nécessité utiliser par exemple [Cyplan 500](#) à 0,05L/ha. Ce traitement à un impact moins fort qu'au printemps sur les auxiliaire, mais à n'utiliser que si nécessaire.

Dés herbages profiter des averse

Pour les racinaires, l'idéal est d'intervenir après 10 à 15 mm de pluie minimum. Les dés herbages précoces ont donc pris du retard également (comme les graminées). Mais les premières applications ont pu être réalisées en bonnes conditions sur les lits de semence pas trop motteux et les sols commencent à sécher moins vite. Eviter le stade levée du blé pour sécuriser la sélectivité. Intervenir en pré-levée ou attendre le stade une feuille vraie.

Nous allons également certainement avoir de superbes conditions pour faire du dés herbage mécanique. Ce n'est pas le cas tous les ans, alors quand le matériel est disponible, il ne faut pas s'en priver. Bien réalisé, on peut obtenir des efficacités proches d'une application de chlortoluron.

COLZA

Ravageurs : commencer le suivi altise

Les larves d'altise devraient commencer à s'observer dans les jours qui viennent. Le seuil est de 70 % des pieds porteurs d'au moins 1 larve dans un pétiole. Il faut observer finement, car au premier stade les larves ne mesurent que 2 à 3 mm. Il faut être assidu sur les parcelles les moins avancées, par contre les gros colzas supportent beaucoup mieux les attaques, qui sont rarement nuisibles dans ce cas. De plus les populations sont souvent résistantes et ce, jusqu'à 100%. Il faut donc préférer des solutions telles que [Proteus](#) à 0,625 L/ha. C'est un coût et on détruit les auxiliaires qui auraient pu parasiter les larves. Donc là aussi n'intervenir qu'en dernier recours.

Conseil collectif rédigé pour le département de l'Oise mardi 18 octobre 2016 (BSV N°6), par les conseillers Références Grandes Cultures de la Chambre d'Agriculture de l'Oise : F.Dumoulin

Message rédigé à partir d'observations ponctuelles sur des parcelles de référence (parcelles fixes ou flottantes du réseau d'épidémiosurveillance du territoire, BSV, groupe DEPHY, plate forme régionale d'expérimentation) et locales, par les conseillers grandes cultures de la Chambre d'Agriculture de l'Oise : C. Chatain, A-C. Cordel, J.Dacquin, F. Dumoulin, H. Hémercyck, B. Schmitt, F.Vigneron, S.Wieruszkeski, V. Yver. Les messages sont adaptés au contexte global du département de l'Oise, sans pouvoir prendre en compte toutes les spécificités locales ou parcellaires, ni les objectifs de l'agriculteur. Les produits phytosanitaires ne sont cités qu'à titre d'illustration, indépendamment de tout intérêt particulier et commercial. Chaque produit cité pointe un lien vers le site [e-phy](#) du MAAPAR, donnant accès à aux données réglementaires (n° d'AMM, matières actives, dosages, usages, DAR, ZNT, nombre d'applications maximales, bonnes pratiques,...).

L'utilisation des produits phytosanitaires et la décision d'intervenir restent sous l'entière responsabilité des exploitants et opérateurs en exploitation agricole.

Lire l'étiquette du produit commercial avant son utilisation.

La Chambre d'Agriculture de l'Oise est agréée par le Ministère chargé de l'Agriculture sous le n° IF 01762 pour son activité « conseil indépendant à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques », dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.